

SIC - NL

CDG 35 - Service Interrégional des Concours
Village des Collectivités Territoriales
1 avenue de Tizé
CS 13600
35236 THORIGNE-FOUILLARD CEDEX

Rapport du Président du jury

Concours de BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL Session 2011

Spécialités :

Bibliothèques
Documentation

I. CONCOURS DE BIBLIOTHECAIRE GRAND OUEST.....	3
A. Calendrier.....	3
B. Inscriptions.....	3
C. Postes ouverts.....	3
D. Répartition des admis à concourir.....	4
E. Sélection.....	4
II. CANDIDATS.....	4
A. Origine géographique.....	4
B. Répartition hommes-femmes.....	5
C. Tranches d'âge.....	5
D. Langue.....	5
III. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE.....	6
A. Déroulement.....	6
B. Nature des épreuves et analyse des résultats.....	7
C. Signes distinctifs.....	11
D. Candidats admissibles.....	11
IV. EPREUVES ORALES D'ADMISSION	12
A. Déroulement.....	12
B. Résultats des épreuves.....	12
C. Candidats admis.....	13
D. Préparation aux épreuves.....	13
V. CONCLUSION.....	14

Le concours de bibliothécaire territorial a été organisé par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics des quatorze départements du Grand Ouest (Bretagne, Basse et Haute Normandie, Pays de la Loire).

Il convient de rappeler que les concours et examens transférés font l'objet de cadrages d'épreuves nationaux et de sujets d'épreuves écrites également nationaux.

La période d'inscription et la date des épreuves écrites ont été fixées à l'identique sur l'ensemble du territoire national.

I. CONCOURS DE BIBLIOTHECAIRE GRAND OUEST

A. Calendrier

Période d'inscription	15 février au 17 mars 2011
Période de dépôt des dossiers	15 février au 9 mars 2011
Date limite de retour des dossiers	17 mars 2011
Épreuves d'admissibilité	25 mai 2011
Épreuve facultative de langue	22 septembre 2011
Épreuves d'admission	11 au 13 octobre 2011
Publication des résultats	14 octobre 2011

B. Inscriptions

854 candidats ont retiré un dossier d'inscription :

- 835 par Internet (98 %)
- et 19 par courrier ou à l'accueil du CDG 35.

588 candidats ont retourné leur dossier d'inscription dans les délais et 1 dossier a été refusé car envoyé hors délai.

Sur les 588 candidats inscrits restants, seuls 3 candidats n'ont pas été admis à concourir.

En ce qui concerne le concours externe, 1 candidat a déposé une demande d'équivalence de diplôme. Au vu du dossier transmis, l'équivalence lui a été accordée.

C. Postes ouverts

Le **nombre total de postes ouverts s'élève à 21**, répartis de la manière suivante, selon les différentes voies de concours et les spécialités :

VOIES de CONCOURS	NOMBRE DE POSTES OUVERTS par SPECIALITES		
	Bibliothèques	Documentation	TOTAL
Externe	13	2	15
Interne	5	1	6
TOTAL	18	3	21

85,7% des postes sont ouverts dans la spécialité bibliothèques, contre 14,3% pour la spécialité documentation.

D. Répartition des admis à concourir

Les 585 candidats admis à concourir étaient répartis comme suit selon les voies de concours et les spécialités :

SPECIALITES	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR		
	Externe	Interne	TOTAL
Bibliothèques	430	136	566
Documentation	15	4	19
TOTAL	445	140	585
	76,10%	23,90%	

E. Sélection

Nombre de candidats admis à concourir pour un poste, selon la spécialité et la voie de concours choisies.

	Bibliothèques	Documentation
Externe	33	8
Interne	27	4

Pour la spécialité bibliothèques, la sélection est très forte dans les 2 voies de concours.

II. CANDIDATS

A. Origine géographique

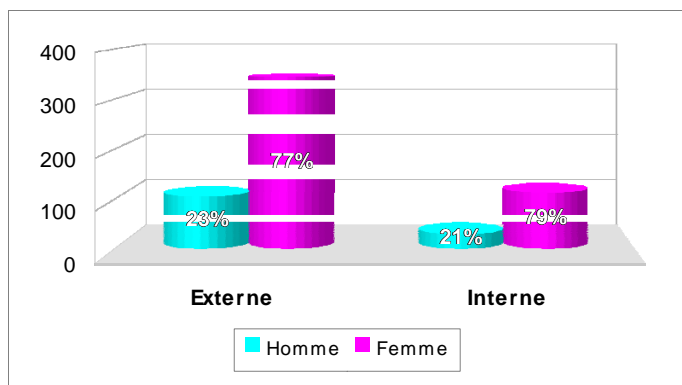
Les candidats convoqués sont domiciliés dans 32 départements différents.

REGION D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR	
	Effectifs	TOTAL
Bretagne	242	555 soit 94,9% des convoqués
Pays de la Loire	171	
Basse Normandie	69	
Haute Normandie	73	
Hors Grand Ouest	30	Soit 5,1% des convoqués

41,4% des candidats admis à concourir habitent l'un des 4 départements bretons (dont 46,3% en Ille et Vilaine).

B. Répartition hommes-femmes

Répartition des inscrits par sexe



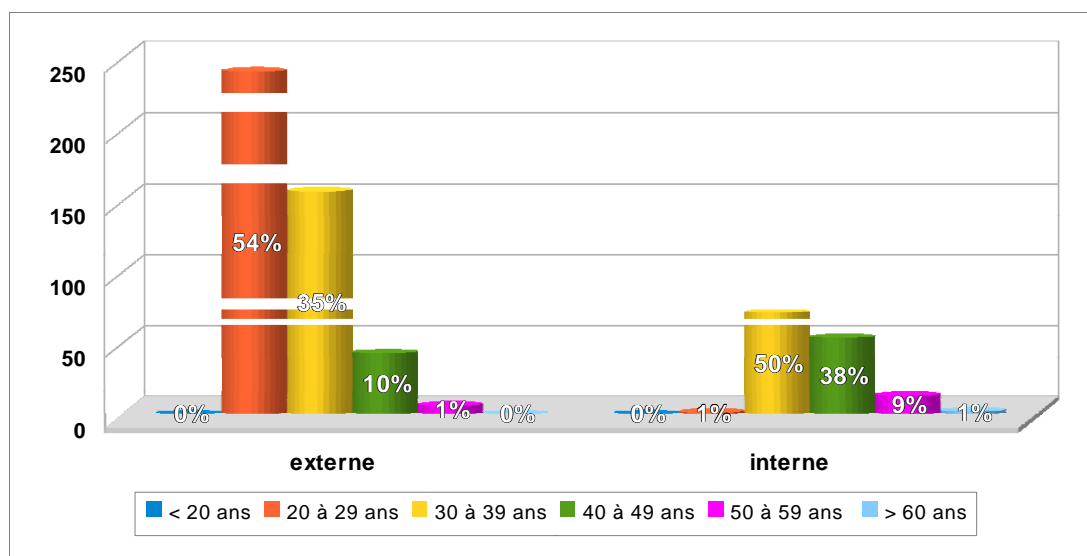
Toutes voies de concours confondues, les femmes représentent la grande majorité des inscrits (77,2%).

C. Tranches d'âge

L'âge moyen des admis à concourir :

- 40 ans pour le concours interne,
- 31 ans pour le concours externe

Age des admis à concourir par voies de concours



Pour le concours externe, on observe que les candidats âgés de 20 à 29 ans représentent 54% des admis à concourir. Pour le concours interne, 1 admis à concourir sur 2 est âgé de 30 à 39 ans.

D. Langue

Les candidats ont le choix entre 9 langues étrangères (anglais, allemand, italien, espagnol, grec, portugais, néerlandais, russe ou arabe moderne) et 2 langues anciennes (grec et latin), mais l'anglais est la langue la plus demandée :

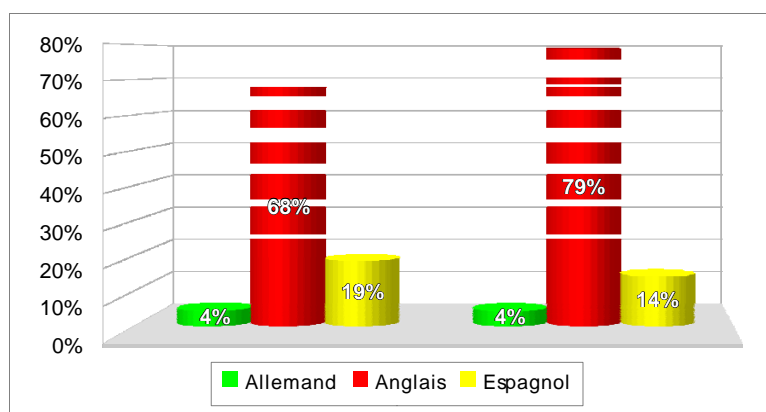
- concours externe : 67,6%
- concours interne : 78,9%

A noter que les candidats ont porté leur choix sur 7 langues uniquement.

LANGUE CHOISIE	NOMBRE DE CANDIDATS PAR LANGUE						
	Allemand	Anglais	Espagnol	Grec	Italien	Latin	Grec ancien
EXTERNE	14	219	60	1	14	12	4
INTERNE	3	56	10	-	-	1	1
TOTAL	17	275	70	1	14	13	5

Les admis à concourir de la voie interne ont choisi cette épreuve pour 50,7% d'entre eux et à hauteur de 72,8% pour les candidats inscrits en externe.

Top 3 des langues vivantes



Le choix des candidats pour l'épreuve orale se porte majoritairement sur l'anglais, puis l'espagnol et l'allemand en 3^{ème} choix.

III. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

A. Déroulement

Les épreuves se sont déroulées le 25 mai 2011, sur la journée entière pour les externes et les internes. Les candidats ont été convoqués au Parc des Expositions Rennes-Aéroport à Bruz.

	EXTERNE			INTERNE			TOTAL	
	Nb convoqués	Nb Présents		Nb Convoqués	Nb Présents		Nb Convoqués	Nb Présents
		Note	Composition		Note	Étude de cas		
Bibliothèques	430	222	213	136	103	98	566	311
Documentation	15	6	6	4	3	3	19	9
TOTAL	445	228	219	140	106	101	585	320
Taux absentéisme	48,76%			24,28%			45,30%	

Le taux général d'absentéisme s'élève donc à 45,29 %.

B. Nature des épreuves et analyse des résultats

Les épreuves écrites ont fait l'objet d'une double correction, ainsi que le prévoient les dispositions réglementaires.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

1. Concours externe

Les candidats ont 2 épreuves obligatoires.

■ Épreuve de composition

La composition spécialisée requiert une aptitude à disserter, c'est-à-dire à conduire une démonstration organisée à partir d'une problématique clairement exprimée.

Le candidat doit être capable de mobiliser à cette fin des connaissances avérées en rapport avec sa spécialité. Un traitement de type « question de cours » qui accumulerait des connaissances sans réelle volonté de démonstration ne répondrait ainsi pas aux exigences de l'épreuve.

Le libellé de l'épreuve indique qu'il s'agit d'une épreuve destinée à mesurer les connaissances des candidats dans leur spécialité et dans le champ de leur futur environnement professionnel. L'épreuve permet de mesurer l'aptitude à construire une démonstration fondée sur des connaissances liées au métier et étoffée par des exemples particulièrement pertinents.

LIBELLE DU SUJET PAR SPECIALITE	
Bibliothèques	Aujourd'hui, il semble difficile de concevoir une société juste, démocratique, qui ne soit pas une société de lecteurs et de lectrices. Qu'en pensez-vous ?
Documentation	La société de l'information risque-t-elle de nous conduire vers une amnésie collective, en entretenant l'illusion que l'information immédiate pourrait se suffire à elle-même ?

Observations générales des correcteurs :

Spécialité bibliothèques :

- Le sujet est clair, intéressant et sans réelle difficulté puisque ce questionnement est au cœur du métier de bibliothécaire. Pourtant, celui-ci n'a pas toujours été bien compris par les candidats. Le traitement du sujet a parfois été trop restrictif, simpliste voire caricatural ou bien a amené des développements hors sujet et une vision plus philosophique et politique du sujet.

Spécialité documentation :

- Le sujet est intéressant, actuel et ne rencontrant pas de difficultés particulières. Les candidats n'ont toutefois pas cerné l'intégralité des problématiques, d'où une polarisation sur « l'information immédiate ».

CONCOURS EXTERNE - Résultats de l'épreuve de composition par spécialité

SPÉCIALITÉS	Nombre présents	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nombre de notes éliminatoires
Bibliothèques	213	8,54/20	15/20	1/20	2	13
Documentation	6	10/20	13/20	7/20	0	0

5,9% de notes éliminatoires pour l'épreuve de composition (notes inférieures à 05/20).

■ Épreuve de note de synthèse

Une note de synthèse, établie à partir d'un dossier portant, au choix du candidat exprimé au moment de l'inscription, quelle que soit la spécialité choisie (bibliothèques ou documentation) :

- Soit sur les lettres et les sciences humaines ;
- Soit sur les sciences exactes et naturelles et les techniques ;
- Soit sur les sciences juridiques, politiques et économiques.

Cette épreuve consiste en la rédaction d'une note à partir d'un dossier qui comprend une trentaine de pages.

Il peut comporter des documents de nature (documents juridiques, documents officiels, articles de presse spécialisée ou non...) et de forme (textes, documents graphiques ou visuels...) variées dont le candidat doit mesurer l'importance relative.

Le candidat n'a pas, pour traiter le sujet, à faire appel à des données (connaissances, expériences, opinions) extérieures au dossier : toutes les informations dont il a besoin sont contenues dans celui-ci. L'utilisation d'informations qui ne figurent pas dans le dossier est pénalisable. L'expression fréquemment utilisée dans la commande de la note : « exclusivement à l'aide des documents ci-joints », souligne cette exigence.

SUJETS ABORDÉES PAR THEME	
Lettres et sciences humaines	La censure en bibliothèque
Sciences exactes et naturelles et les techniques	L'éthique de l'expérimentation animale
Sciences juridiques, politiques et économiques	La réforme de la politique de protection de l'enfance

Observations générales des correcteurs :

Thème des lettres et sciences humaines :

- La compréhension des documents et des idées qu'ils véhiculent est dans l'ensemble peu satisfaisante. L'exercice n'apparaît pas toujours maîtrisé. En effet, de nombreux candidats ne respectent pas complètement la méthode de la note de synthèse et font insuffisamment appel aux documents proposés. Les plans sont souvent peu structurés et l'exercice a pu ainsi mettre en difficultés certains candidats.

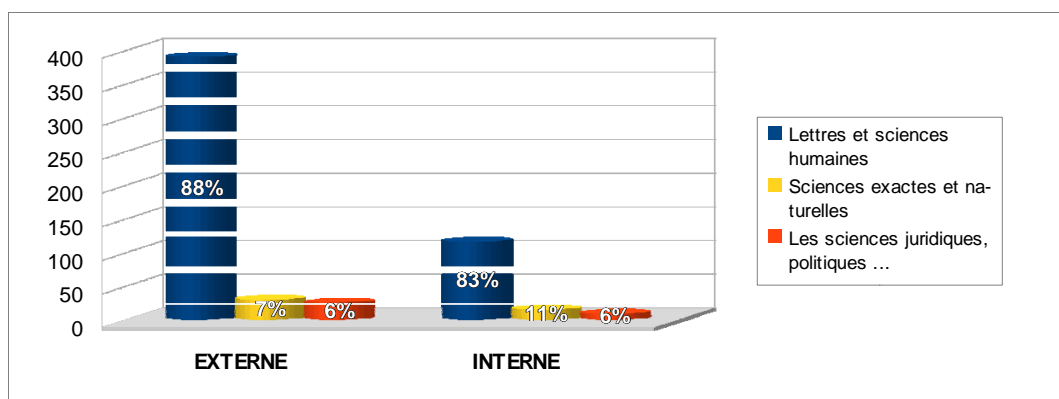
Thème des sciences exactes et naturelles et techniques :

- Les candidats ont du mal à avoir une vue d'ensemble très synthétique.

Thème des sciences juridiques, politiques et économiques :

- Le sujet est bien constitué, très clair et actuel. Il a toutefois été traité de façon très hétérogène par les candidats.

Choix de la matière pour l'épreuve de note de synthèse



Les candidats interne et externe ont principalement choisi le thème des lettres et sciences humaines, pour l'épreuve de note de synthèse.

CONCOURS EXTERNE - Résultats de l'épreuve de note par thème

THEMES	Nombre présents	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nombre de notes éliminatoires
Lettres et sciences humaines	204	9,57/20	18/20	1/20	2	20
Sciences exactes et naturelles et les techniques	12	9,33/20	12/20	8/20	0	0
Sciences juridiques, politiques et économiques	12	8,92/20	13/20	5/20	0	0

8,8% des candidats ont eu une note éliminatoire à cette épreuve de note de synthèse.

2. Concours interne

Les candidats ont 2 épreuves obligatoires.

■ *Épreuve d'étude de cas*

Cette épreuve permet de mesurer à la fois les aptitudes professionnelles et rédactionnelles du candidat : on attend de lui qu'il rédige précisément et clairement les propositions qu'il formule, un des critères de notation étant sa capacité à se faire comprendre sans ambiguïté.

Le candidat ne trouvera pas dans le dossier toutes les données nécessaires à son étude. Ses connaissances, son savoir-faire, en particulier en matière de gestion, de conduite de projet, de management, de communication, lui seront indispensables. L'épreuve vise notamment à évaluer la capacité du candidats à gérer un service dans la spécialité qu'il a choisie lors de l'inscription.

L'étude de cas nécessitera que celui-ci prenne le temps d'analyser la situation ou le problème à résoudre pour les comprendre et prenne la mesure de l'importance relative des informations fournies par le dossier (éléments descriptifs, éléments techniques, analyse de projets déjà réalisés, problèmes restant à résoudre, etc.). Il alors pourra utiliser ces éléments s'il le juge nécessaire.

Ainsi, le sujet, quel qu'il soit, devra permettre de mesurer l'aptitude du candidat :

- A prendre l'exacte mesure d'une situation (projet à conduire, problème à résoudre, difficultés à prévenir, etc.).
- A décider ou à éclairer des choix dans le respect des contraintes temporelles, humaines, budgétaires, techniques et des règles en vigueur ;
- A utiliser de manière pertinente les moyens mis à sa disposition.

THÉMATIQUES ABORDÉES PAR LES SUJETS

Bibliothèques	Élaborer une offre documentaire et de services dans le domaine du soutien à la formation en valorisant au mieux le réseau d'acteurs présents sur le territoire et impliqués dans des problématiques similaires.
Documentation	La direction des ressources humaines sollicite votre direction afin de mettre en place un système permettant d'optimiser l'information de 80 chefs de service qui expriment un besoin spécifique en matière documentaire.

Observations générales des correcteurs :

Spécialité bibliothèques :

- Les plans des candidats sont classiques. Il est à noter toutefois une confusion entre constatations et analyse de la situation. Force est de souligner la méconnaissance des dispositifs en interne du plan de développement des collections et du dispositif des P.S.U. Les propositions sont aussi parfois mal argumentées.

Spécialité documentation :

- Le petit nombre de copies (3) ne permet pas de donner un avis général quant à l'appréhension du sujet par les candidats.

CONCOURS INTERNE - Résultats de l'épreuve d'étude cas par spécialité

SPECIALITES	Nombre présents	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nombre de notes éliminatoires
Bibliothèques	98	10,54/20	17/20	4/20	0	2
Documentation	3	11,67/20	13,5/20	10/20	0	0

2 % des candidats ont eu une note éliminatoire à cette épreuve d'étude de cas.

■ Épreuve de note de synthèse

Une note de synthèse, établie à partir d'un dossier portant, au choix du candidat exprimé au moment de l'inscription, quelle que soit la spécialité choisie (bibliothèques ou documentation) :

- Soit sur les lettres et les sciences humaines ;
- Soit sur les sciences exactes et naturelles et les techniques ;
- Soit sur les sciences juridiques, politiques et économiques.

SUJETS ABORDÉS PAR THEME	
Lettres et sciences humaines	La littérature jeunesse aujourd'hui et son influence sur la lecture
Sciences exactes et naturelles et les techniques	La gestion de la biodiversité urbaine pour les collectivités territoriales
Sciences juridiques, politiques et économiques	La mutualisation des services

Observations générales des correcteurs :

Thème des lettres et sciences humaines :

- De nombreux candidats ont calqué leur plan de synthèse sur l'ordre d'apparition des thèmes. La trop grande familiarité du sujet a parfois piégé des candidats. Certains n'ont pas toujours rédigé une synthèse, repéré les textes pièges et mis les textes en relation. Beaucoup ont utilisé les documents pour rédiger et nourrir l'argumentaire d'une composition, par conséquent, la subjectivité a remplacé l'objectivité.

Thème des sciences exactes et naturelles et techniques :

- Les candidats n'ont pas rencontré de problèmes particuliers quant à l'appréhension du sujet.

Thème des sciences juridiques, politiques et économiques :

- Les candidats ne se sont pas suffisamment appuyés sur l'ensemble des documents et notamment le n°6 qui n'a manifestement pas toujours été lu.

CONCOURS INTERNE - Résultats de l'épreuve de note de synthèse par thème

THEMES	Nombre présents	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nombre de notes éliminatoires
Lettres et sciences humaines	89	9,81/20	15/20	2/20	0	4
Sciences exactes et naturelles et les techniques	11	8,91/20	13/20	5/20	0	0
Sciences juridiques, politiques et économiques	6	11,42/20	14/20	9,5/20	0	0

3,8% des candidats ont eu une note éliminatoire à cette épreuve de note de synthèse.

C. Signes distinctifs

Avant de fixer les seuils d'admissibilité, le jury prend connaissance des ruptures potentielles d'anonymat de copies qui n'ont pas respecté les règles.

Aucune copie n'a été considérée comme comportant un signe distinctif. Les notes attribuées par les correcteurs ont donc toutes été maintenues.

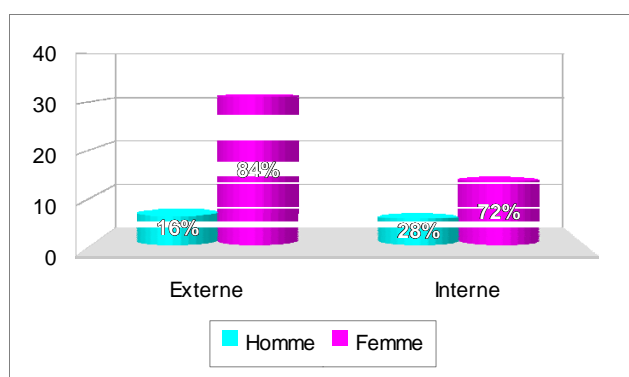
A cette occasion, le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes du règlement général des concours, consultable en ligne sur le site du CDG35, rappelées tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les consignes distribuées le jour des épreuves et sur les sujets eux-mêmes.

D. Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury fixe les seuils d'admissibilité comme suit :

SPÉCIALITÉS	EXTERNE		INTERNE	
	Seuil	Nb admissibles	Seuil	Nb admissibles
Bibliothèques	11,75/20	35	12,5/20	15
Documentation	9,50/20	2	11,2/20	3
TOTAL		37	TOTAL	18

Répartition des candidats admissibles par sexe



Soit 55 candidats admissibles.

Toutes voies de concours confondues, les femmes représentent la grande majorité des admissibles (80%).

IV. EPREUVES ORALES D'ADMISSION

A. Déroulement

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine du 11 au 13 octobre 2011 pour l'ensemble des candidats.

Les candidats ont alors été convoqués pour une épreuve obligatoire consistant en une conversation permettant d'apprécier les motivations du candidat et débutant par le commentaire d'un texte, tiré au sort au début de l'épreuve.

Les candidats avaient le choix lors de leur inscription de s'inscrire à une épreuve facultative de traitement informatisé de l'information (T.A.I.) ou de traduction d'un texte dans une langue étrangère.

1. Épreuve de conversation

Les 55 candidats convoqués se sont tous présentés à ces épreuves.

Suite aux épreuves subies, les membres du jury ont souligné le bon niveau général des candidats dans la spécialité bibliothèques en interne. Plusieurs candidats ont fait preuve de très bonnes connaissances techniques relevant du métier de bibliothécaire et une réelle aptitude pour l'encadrement d'agents.

2. Épreuves facultatives

Sur les 55 candidats admissibles, 50 ont choisi une épreuve facultative (90,9%).

Parmi ces 50 candidats, 43 ont choisi l'épreuve facultative de langue (86%) et 7 candidats ont choisi de présenter l'épreuve de T.A.I.

41 candidats sur les 43 candidats convoqués se sont présentés à une épreuve écrite facultative de langue (4,65 % d'absentéisme) et les 7 candidats convoqués au traitement automatisé de l'information étaient présents.

Les candidats ont obtenu de meilleurs résultats en langue (moyenne de l'épreuve : 12,20/20) qu'en traitement automatisé de l'information (moyenne de l'épreuve : 11,14/20).

B. Résultats des épreuves

CONCOURS EXTERNE - Résultats des épreuves d'admission

SPÉCIALITÉS	ÉPREUVE D'ENTRETIEN				
	Nombre présents	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0
Bibliothèques	35	11,19/20	17/20	5/20	0
Documentation	2	10,5/20	13/20	8/20	0

CONCOURS INTERNE - Résultats des épreuves d'admission

SPÉCIALITÉS	ÉPREUVE D'ENTRETIEN				
	Nombre présents	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0
Bibliothèques	15	13,20/20	17/20	9/20	0
Documentation	3	12,17/20	13,5/20	10/20	0

C. Candidats admis

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves du concours externe ou du concours interne est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier la répartition des postes entre les 2 concours dans la limite de 15% des places offertes à l'un ou l'autre des concours ou d'une place au moins.

Ainsi des transferts de postes sont possibles, spécialité par spécialité, exclusivement vers les concours externe et interne, lors de la phase d'admission.

Le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé, de retenir les seuils d'admission suivants :

SPÉCIALITÉS	EXTERNE		INTERNE	
	Seuil	Nombre d'admis	Seuil	Nombre d'admis
Bibliothèques	13,29/20	13	14,19/20	5
Documentation	12/20	1	12,31/20	2
TOTAL		14	TOTAL	7

Un seul des 2 candidats admissibles en externe, spécialité documentation a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20. Le jury décide alors à l'unanimité de transférer 1 poste du concours externe vers l'interne.

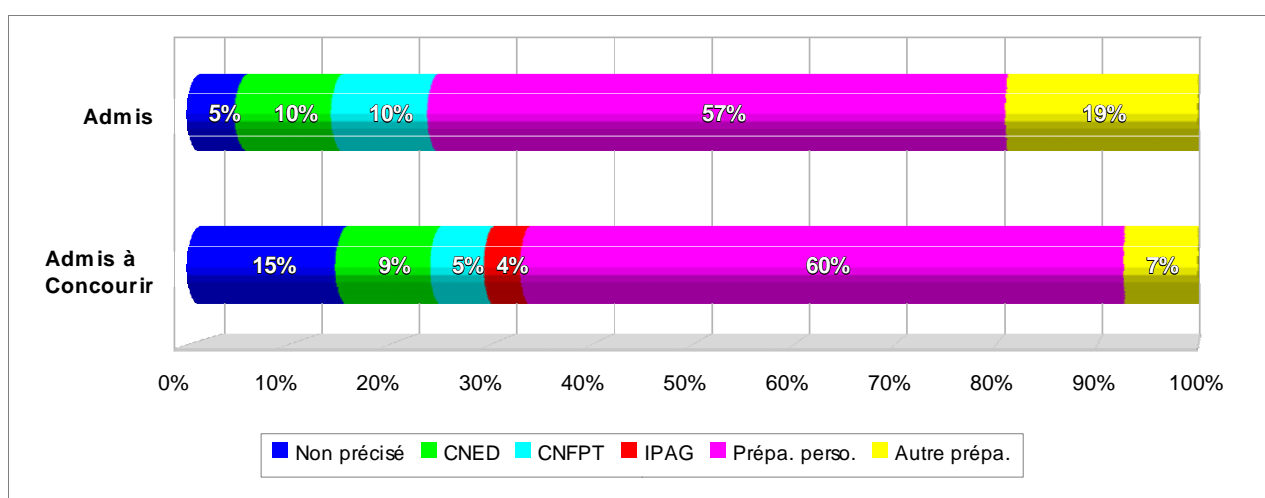
Soit 21 candidats admis.

D. Préparation aux épreuves

En ce qui concerne la préparation au concours, les 21 candidats admis ont déclaré :

- avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 57%
- avoir suivi une formation de préparation aux épreuves via le CNFPT : 10%
- avoir suivi une préparation aux épreuves par un autre organisme : 10%

Comparaison préparation aux épreuves (Admis à concourir et admis)



On remarque que les candidats ayant eu une préparation aux épreuves via le CNFPT, ont un taux de réussite plus important.

Les 21 candidats admis au concours de bibliothécaire 2011, ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 33% de niveau 1 (bac +5)
- 57% de niveau 2 (bac+3 à bac +4)
- 9,5% de niveau 3 (bac +2)

V. CONCLUSION

Pour conclure, les membres du jury soulignent les très bonnes prestations de certains candidats et plus généralement le bon niveau de ce concours très sélectif compte tenu du nombre de candidats présents et du nombre de postes ouverts à cette session.

Fait à Thorigné-Fouillard le 24 juillet 2012

Le Président du jury,

Louis LE COZ
Maire adjoint à la mairie de Redon

Concours de bibliothécaire territorial

les chiffres de la session 2011

	Postes				Candidats admis à concourir				Candidats présents aux épreuves écrites				Seuils d'admissibilité sur 20			Admissibles				Seuils d'admission sur 20			Admis			
	Int	Ext	3 ^{ème}	Total	Int	Ext	3 ^{ème}	Total	Int	Ext	3 ^{ème}	Total	Int	Ext	3 ^{ème}	Int	Ext	3 ^{ème}	Total	Int	Ext	3 ^{ème}	Int	Ext	3 ^{ème}	Total
Bibliothèques	5	13	-	18	136	430	-	566	103	222	-	325	12,5	11,75	-	15	35	-	50	14,19	13,29	-	5	13		18
Documentation	1	2	-	3	4	15	-	19	3	6	-	9	11,2	9,5	-	3	2	-	5	12,31	12	-	2	1		3
TOTAL	6	15	0	21	140	445	0	585	106	228	0	334	-	-	-	18	37	0	55	-	-	-	7	14	0	21